



# RESTRICTIONS D'UTILISATION EN FONCTION DES EVENEMENTS URSSAF

## Plafond 2025 : 196 € !

Autorisation d'accorder 196 € par an et par salarié, en exonération de charge sur les évènements suivants :

Conformément à la circulaire ACOSS du 03/12/96.

**ATTENTION : Les mentions suivantes seront imprimées sur les chèques s'ils sont attribués dans le cadre d'un des évènements de la liste, avec les restrictions de rayons correspondantes.**

**L'attribution des chèques doit être concomitante à la période de l'évènement (+/- 2 mois)**

Evènements	Rayons autorisés si mentions de l'évènement
Fête des Mères	Equipement Maison, Mode, Beauté, Loisirs
Fête des Pères	Equipement Maison, Bricolage, Mode, Loisirs
Fête Ste Catherine (Femmes de + de 25 ans NON mariées -25 Novembre)	Equipement Maison, Mode, Beauté, Loisirs
Fête St Nicolas (Hommes de + de 30 ans NON mariés - 6 Décembre)	Equipement Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs
Naissance	Puériculture, Layette, Jouets, Mobilier enfants
Mariage, PACS	Equipement Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs
Départ à la Retraite	Equipement Maison, Bricolage, Mode, Beauté, Loisirs
Rentrée Scolaire : par enfant jusqu'à 26 ans (révolus dans l'année)	Fournitures scolaires, Vêtements, Sport, Micro
Noël	Cadeaux tous rayons sauf alimentation
Noël des enfants : par enfant jusqu'à 16 ans (révolus dans l'année)	Jouets, Jeux, Vêtements, Sport, Audio visuel

N'hésitez-pas à nous contacter

04 92 53 31 42

06 03 03 08 90

vitridesdegap@gmail.com

## Tous les renseignements sur

# vitridesdegap.com